

N° DEL 2015.02.18/027

VILLE DE BRIANÇON



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le mercredi 18 février 2015 à 17h30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de Monsieur Gérard FROMM, Maire.

CONVOCACTION	
Date	11/02/2015
Affichage	11/02/2015

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL		
En Exercice	Présents	Nombre suffrages exprimés
33	27	32

**Etaient Présents** : GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, PROREL Alain, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, GRYZKA Romain, VALDENAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Emilie.

**Etaient Représentés** :

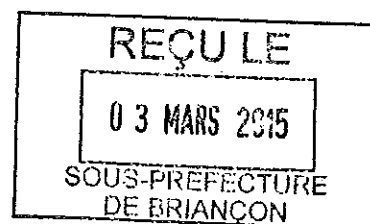
MARTINEZ Gilles pouvoir à GUERIN Nicole,  
JIMENEZ Claude pouvoir à PROREL Alain,  
KHALIFA Daphné pouvoir à POYAU Aurélie,  
ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed,  
DAZIN Florian pouvoir à PICAT RE Alessandro.

**THEME** : FINANCES 12.

**OBJET** : BASTION ET GALERIE  
DE LA GRANDE GARGOUILLE  
PLACE BLANCHARD – DEMANDE  
DE SUBVENTIONS –  
MODIFICATION DU PLAN DE  
FINANCEMENT.

**Absents Excusés** : PEYTHIEU Eric, MARTINEZ Gilles,  
JIMENEZ Claude, KHALIFA Daphné, ROMAIN Manuel,  
DAZIN Florian.

**Secrétaire de Séance** : DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Gérard FROMM.

Vu la délibération n° DEL 2014.09.24/144 du 24 septembre 2014 ;

Considérant que l'effondrement du sol survenu en janvier 2014 en partie sud-ouest de la place Blanchard a provoqué l'obturation du collecteur de la grande gargouille dans sa partie inférieure, risquant de générer une augmentation de la pression hydrostatique à l'arrière du parement du rempart ; qu'un drainage provisoire a été mis en œuvre par les services de la Ville ;

Considérant que les modifications successives de la fortification dans cette zone, les changements incessants d'utilisation et d'aménagement des niveaux de la place, ainsi que le ruissellement des eaux souterraines à l'interface entre le rocher et le remblai, ont sans doute concouru à la fragilisation de l'ensemble des structures (souterraines et de soutènement) et ont conduit à cet effondrement ;

Considérant que le diagnostic, commandé après appel d'offres, et rendu en juillet 2014, a confronté l'approche historique avec les investigations techniques, afin d'établir le scénario le plus probable d'explication de cet effondrement et proposé les mesures de confortement les plus adaptées et les plus respectueuses du monument historique ; que l'effondrement de la partie arrière du rempart a entraîné de fait, une fragilisation de l'ouvrage, et notamment du parement du rempart ;

Considérant que le parti de restauration et d'intervention proposé correspond au rétablissement de la continuité du collecteur, à l'intervention structurelle et au rétablissement de la continuité de la place ;

Considérant que l'estimation du coût de l'opération de confortement et de restauration de la zone effondrée s'élève à 1 295 058 € HT, honoraires de maîtrise d'œuvre inclus, soit 1 554 069,60 € TTC ;

Considérant que les services de l'Etat ont proposé de modifier le plan de financement initial permettant ainsi de ramener l'autofinancement de la commune à 5 % du montant de l'opération ;

Le plan de financement du présent projet est le suivant :

DEPENSES				RECETTES		
POSTE	MONTANT HT	TVA	MONTANT TTC	ORGANISME	MONTANT	%
Installation de chantier et mise en sécurité	242 632,00	48 526,40	291 158,40	ETAT - DRAC	475 826,20	36,74%
Confortement de l'effondrement	505 611,04	101 122,21	606 733,25	ETAT - DETR 2015	56 481,80	4,36%
Restauration du collecteur enterré de la gargouille	126 365,00	25 273,00	151 638,00			
Remblaiement de l'effondrement	116 907,50	23 381,50	140 289,00	RESERVE MINISTERIELLE	200 000,00	15,44%
Réfection du revêtement de voirie	34 046,30	6 809,26	40 855,56			
Restauration d'ouvrages annexes	53 161,90	10 632,38	63 794,28	CONSEIL REGIONAL PACA	249 000,00	19,23%
Mission bureau de contrôle SPS	8 334,26	1 666,85	10 001,11	CONSEIL GENERAL DES HAUTES-ALPES	249 000,00	19,23%
Maîtrise d'œuvre diagnostic	208 000,00	41 600,00	249 600,00	AUTOFINANCEMENT	64 750,00	5,00%
<b>TOTAL</b>	<b>1 295 058,00 €</b>	<b>259 011,60 €</b>	<b>1 554 069,60 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 295 058,00 €</b>	<b>100,00%</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité:

- D'accepter les propositions ci-dessus ;
- De valider l'enveloppe financière de l'opération, honoraires compris ;
- De solliciter les subventions nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint ou un conseiller municipal délégué, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 32  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

TRANSMIS LE 02 MARS 2015  
PUBLIÉ LE 02 MARS 2015  
NOTIFIÉ LE 03 MARS 2015

Le Maire,  
Gérard FROMM.



